

1. *Débitrice*: **Fréquence Laser SA en sursis concordataire**

2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication

3. *Remarques*: L'état de collocation ainsi que l'inventaire, sont déposés chez le liquidateur, Patrice Lambelet, c/o BfB Fidam révision, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne, où ils peuvent être consultés sur rendez-vous préalable (Tél. 021 641 46 46) durant 20 jours.

Date du dépôt de l'état de collocation: 21 janvier 2005

Délai pour intenter action: Le délai pour intenter action en contestation de l'état de collocation est de 20 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 10 février 2005; à défaut, l'état de collocation sera considéré comme accepté.

P. Lambelet, commissaire au sursis concordataire
1004 Lausanne 9

(02664848)